

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Florence DE POUMEYROL, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Christian MILLET, Marlène BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Marie-Pierre CHESSEL, Frédéric TRIPODI, Éric BARDY, Annie BOIS.

Absents excusés : Catherine LEIGNIER donne pouvoir à Christelle MORTEL et Éric MEUNIER donne pouvoir à Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Florence De POUMEYROL

Le Maire ouvre la séance à : 18h34

Approbation du compte rendu du 20 mars 2026

Pour = 14 contre = 0 abstention = 0

Remarques : Néant

1 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2026-05_Décision :

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec les cars PHILIBERT pour stationner sur le parking des bus.

M. Gilberto GRECO explique que la facture sera établie à la fin de chaque mois.

Mme Marie-Pierre CHESSEL arrive à 18h38.

2026-06_Décision :

M. Jean-Luc VIBERT explique qu'une étude a été signée avec un cabinet d'urbanisme pour une parcelle à Rapan, un aménagement dans ce secteur cohérent avec le quartier et ce que la municipalité souhaite. Nous travaillons avec l'Établissement Public Foncier (EPF).

Délais de l'étude 3 à 5 mois en dehors des délais de validation.
29 000€ TTC, **Mme le Maire** a une délégation qui couvre ce montant.

2026-07_Décision :

Mme le Maire explique qu'une convention d'occupation a été signée pour l'ancien syndicat sous le Veneur du 1^{er} avril au 31 décembre 2026 pour un montant mensuel de 300€.

2 INFORMATION DIA

Mme le Maire explique qu'une vente a lieu, M. JUTIER Didier, 191 chemin de la Pierrière 01800 Pérourges, parcelle n° A 378 pour 1603m².

Pas de préemption suite à la commission urbanisme.

3 AQUISITION D'UNE CAMERA SITUEE A LA SORTIE DU PARKING DES COMBES – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES CCPA – CONSEIL DEPARTEMENTAL AURA

Mme le Maire donne la parole à **M. Gilberto GRECO** qui explique que l'installation actuelle est obsolète et qu'un nouveau système va être mis en place.

Les gendarmes auront en live les images dans leurs locaux sans se déplacer en mairie.

D'autre part, une caméra va être ajoutée.

DEPENSES		RECETTES	
Devis de Bouygues Energies et Services :		Conseil Départemental de l'Ain	
- Serveur et licences	7 560,00	<i>Équipements de proximité, investissements structurants et vidéo-protection</i>	
- Kit analyse d'images et licences	1 270,00	<i>Plancher de subvention : 30%</i>	
- Caméra sortie parking	5 235,00		5 667,00
- PC de relecture	1 475,00	CCPA	
- Superviseur de réseau	2 150,00	<i>FDCG v6 50 % du coût</i>	
- Paramétrage serveur...	750,00		6 611,50
- Etudes d'exécutions et DOE	450,00		
	H.T. 18 890,00	Autofinancement H.T.	6 611,50
	T.T.C. 22 668,00	Autofinancement T.T.C.	10 389,50

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

4 TARIFICATION DES SERVICES TECHNIQUES

Mme le Maire explique que plusieurs administrés ne taillent pas leurs haies ou les déchets sauvages. Nous pouvons facturer le temps que les agents passent à faire cela.

Tarif horaire 85€. HT ou TTC ?

Après renseignement auprès de la comptable : ce sont des montants en TTC.

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

**5 FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DETENTEURS D'UNE DELEGATION DE
FONCTION**

Mme le Maire explique qu'une enveloppe indemnitaire est mise en place, pour que les 4 adjoints aient le même montant et les conseillers délégués idem.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DES INDEMNITÉS DE FONCTION**

Collectivité de Commune de PEROUGES

Population totale (INSEE 2022) : 1 382 habitants

Calcul de l'enveloppe indemnitaire :

Maire	55,70 % IB1027 soit	2 289,56 €
4 adjoints	4 X (21,38 % IB1027) soit 4 X 878,83 €	3 515,32 €

Soit une enveloppe de 5 804,88 €

Indemnités du maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	Taux de l'indemnité(*)	Total brut mensuel en €
MICOLAS Nathalie	55,70 %	2 289,56 €

Indemnités des adjoints et / ou conseillers municipaux :

Nom et prénom du bénéficiaire	Qualité (adjoint, conseiller municipal délégué, conseiller municipal)	Taux de l'indemnité(*)	Total brut mensuel en €
VIBERT Jean-Luc	1 ^{er} adjoint	15,86 %	652,00 €
MORTEL Christelle	2 ^{ème} adjoint	15,86 %	652,00 €

GRECO Gilberto	3 ^{ème} adjoint	15,86 %	652,00 €
DE POUMEYROL Florence	4 ^{ème} adjoint	15,86 %	652,00 €
MEUNIER Eric	Conseiller délégué	11,00 %	452,00 €
PASSERAT DE LA CHAPELLE Marie-Victoire	Conseiller délégué	11,00 %	452,00 €
			3 512,00 €

(*) allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1er janvier 2024 = 4 110,52 €

VOTE :

Pour = 15 contre = 0 abstention = 0

6 DESIGNATIONS DES DELEGUES COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Mme le Maire explique que cette commission est essentielle, elle intervient dans le cadre des marchés publics afin de garantir la transparence, l'égalité de traitement des candidats et le bon usage des fonds publics.

La commission examine les offres reçues lors des procédures d'appels d'offres. Son rôle principal est d'analyser les candidatures et les propositions selon des critères préalablement définis (prix, qualité, délais, performance technique, etc.)

Après étude la CAO émet un avis ou attribue le marché au candidat jugé le plus avantageux économiquement. Ses décisions sont encadrées par des règles strictes issues du droit de la commande publique, afin de prévenir toute forme de favoritisme ou de conflit d'intérêts.

En résumé, la CAO est un organe de contrôle et de décision qui assure la régularité et la transparence des achats publics au niveau local.

VOTE :

Pour = 15 contre = 0 abstention = 0

7 DESIGNATION DES DELEGUES SIVOS

Mme le Maire rappelle que la gestion administrative de la cantine et de la garderie a été reprise par les communes de Bourg-Saint-Christophe et de Pérouges, et qu'un SIVOS a été constitué.

Les délégués du SIVOS sont élus parmi les conseillers municipaux des deux communes. Leur nombre a été fixé par commune à 4 titulaires et 3 suppléants, il convient donc de procéder à leur élection.

Rajouter **Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE** dans les titulaires.

Délégués titulaires :

- Madame **Nathalie MICOLAS**
- Madame **Christelle MORTEL**
- Madame **Florence De POUMEYROL**
- Madame **Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE**

Et comme délégués suppléants (pas de candidature suppléantaire) :

- Monsieur **Eric MEUNIER**
- Madame **Marie-Pierre CHESSEL**
- Madame **Catherine LEIGNIER**

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

8 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA CCPA (CLECT)

Mme le Maire explique que la représentation de la commune au sein de cette commission doit permettre d'assurer une participation effective aux travaux d'évaluation des charges transférées et de défense des intérêts financiers de la commune.

La commission est chargée de travailler :

- à l'évaluation des charges correspondant aux compétences transférées à la CCPA,
- à la détermination des montants d'attribution de compensation entre la CCPA et les communes membres ,
- à l'examen des éventuelles révisions de ces évaluations en cas de nouveaux transferts de compétences ou de modifications des conditions d'exercice des compétences transférées.

Rajouter **M. Gilberto GRECO** dans les suppléants

Mme Nathalie MICOLAS titulaire et **M. Gilberto GRECO** suppléant.

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

9 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN (SIEA)

Mme le Maire explique que c'est un établissement public qui regroupe les communes du département de l'Ain afin de gérer ensemble certains services essentiels.

Ses principales missions :

- La distribution d'électricité,
- L'éclairage public,
- Le déploiement des réseaux numériques,
- Et plus largement, l'accompagnement des communes dans leurs projets liés à l'énergie et au numérique.

Le SIEA permet ainsi aux communes de mutualiser leurs moyens, de réduire les coûts et de bénéficier d'une expertise technique qu'elle n'auraient pas forcément seules.

Mettre **Mme Marlène BLASQUEZ** en titulaire et **M. Jean-Luc VIBERT** en suppléant.

Madame Marlène BLASQUEZ avec pour suppléants:

- Suppléant n°1 : Monsieur **Jean-Luc VIBERT**
- Suppléant n°2 : Monsieur **Gilberto GRECO**

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

10 DESIGNATION DES DELEGUES AU SCOT BUCOPA

M. Jean-Luc VIBERT prend la parole et explique que c'est un organisme, composé d'élus, de planification stratégique qui organise le développement de territoire du Bugey, de la Côtière et de la Plaine de l'Ain, sur le long terme.

Il fixe les orientations générales que les communes et intercommunalités doivent respecter dans leurs propres documents d'urbanisme, afin d'assurer un développement cohérent, équilibré et durable du territoire.

2 délégués : **M. Jean-Luc VIBERT** et **M. Gilberto GRECO**

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

11 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DOMBES COTIERES

Mme le Maire explique que M. le Préfet de l'Ain a décidé de la création du syndicat des eaux Dombes Côtère par fusion du syndicat intercommunal des eaux de Faramans - Rignieux-le-Franc -Saint-Eloi et du syndicat des eaux de Meximieux et de la Côtère. Le syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire, comprenant la production, le stockage, le transport et la distribution d'eau.

2 délégués : **Mme Christelle MORTEL** et **M. Gilberto GRECO**

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

12 DESIGNATION DES DELEGUES A LA DEFENSE SECURITE

Mme le Maire explique qu'en cas de manifestations il faut nommer 2 délégués :

- Madame **Nathalie MICOLAS** (titulaire)
- Madame **Christelle MORTEL** (suppléant)

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

13 DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Mme le Maire explique que la commune a depuis plusieurs années, adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant parmi les élus du conseil municipal.

l'élection de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant :

- Madame **Florence De POUMEYROL** (titulaire)
- Madame **Christelle MORTEL** (suppléant)

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

14 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX SR3A

Mme le Maire explique que le Référent communal au SR3A, élu de terrain, assure une relation privilégiée entre la commune et le SR3A dans la gestion au "quotidien" des milieux aquatiques : partage d'informations réciproques, sollicite conseil auprès du SR3A au besoin, apporte ses connaissances de terrain, représente avec le Maire, la commune en cas de projet SR3A qui concerne le territoire communal. Il constitue le lien entre les communes et le syndicat.

Mettre M. Christophe GENEVOIS à la place de M. Jean-Luc VIBERT

- Madame **Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE** (titulaire)
- Monsieur **Christophe GENEVOIS** (suppléant)

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

15 DESIGNATION DES DELEGUES DE COMMUNES FORESTIERES

Mme le Maire rappelle que la commune est adhérente au réseau des Communes Forestières qui regroupe des collectivités locales possédant ou gérant des forêts publiques.

Son rôle est de représenter et défendre les intérêts des communes forestières auprès de l'Etat et des partenaires, notamment sur les questions de gestion des forêts.

- Madame **Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE** (titulaire)
- Monsieur **Christophe GENEVOIS** (suppléant)

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

16 DESIGNATION DES DELEGUES DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Mme le Maire explique que cette association regroupe des communes rurales reconnues pour leur patrimoine exceptionnel et leur qualité de vie.

Ce label permet de :

- Promouvoir le tourisme local,
- Préserver l'authenticité des villages,
- Dynamiser l'économie rurales.

Les 2 délégués sont :

- Madame **Nathalie MICOLAS** (titulaire)
- Monsieur **Eric MEUNIER** (suppléant)

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

17 DESIGNATION DES DELEGUES DE L'AGENDA 2030

Mme le Maire donne la parole à **Mme Florence De POUMEYROL**, qui explique que c'est un programme sur plusieurs années pour l'aménagement du territoire de la commune.

- Madame **Florence De POUMEYROL** (titulaire)
- Monsieur **Eric MEUNIER** (suppléant)
- Madame **Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE** (suppléant)

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

18 DESIGNATION DES DELEGUES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)

Mme le Maire explique que ce groupement se réunit afin d'améliorer et de dynamiser le tourisme à Pérourges.

- Madame **Nathalie MICOLAS** (titulaire)
- Monsieur **Gilberto GRECO** (suppléant)
- Monsieur **Eric MEUNIER** (suppléant)
- Madame **Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE** (suppléant)

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

19 DESIGNATION DES DELEGUES DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC 01)

Mme le Maire donne la parole à **M. Gilberto GRECO** qui rappelle que :

- Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs ;
- La collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale SPL ALEC AIN ;
- Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives aux SPL (articles L.1531-1, L.1521-1 et L.2121-29 pour les communes), les collectivités actionnaires doivent désigner leurs représentants au sein des organes délibérants Assemblée Générale et Assemblée Spéciale.
- Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein de ladite société.

Conformément aux dispositions applicables, il est procédé au vote dans les conditions prévues par l'article L.2121-21 du Code précité.

M. Gilberto GRECO est désigné en tant que délégué.

VOTE :

Pour = 15

contre = 0

abstention = 0

20 LISTE DES COMMISSIONS

URBANISME :

Jean-Luc **VIBERT**

Nathalie **MICOLAS**

Gilberto **GRECO**

Christian **MILLET**

Christophe **GENEVOIS**

Éric **BARDY**

TRAVAUX :

Gilberto **GRECO**

Jean-Luc **VIBERT**

Eric **MEUNIER**

Christian **MILLET**

Christophe **GENEVOIS**

Éric **BARDY**

VOIRIES :

Jean-Luc **VIBERT**

Gilberto **GRECO**

Christian **MILLET**

Christophe **GENEVOIS**

Frédéric **TRIPODI**

Éric **BARDY**

ECOLE :

Christelle **MORTEL**

Nathalie **MICOLAS**

Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**

Marie-Pierre **CHESSEL**

Catherine **LEIGNIER**

Annie **BOIS**

TOURISME :

Eric **MEUNIER**

Nathalie **MICOLAS**

Gilberto **GRECO**

Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**

Marlène BLASQUEZ

Extras : Paul SAISSET et Josy RAYNAUD

ENVIRONNEMENT :

Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE

Florence DE POUMEYROL

Eric MEUNIER

Christophe GENEVOIS

Annie BOIS

Extra : Josy RAYNAUD

SOCIAL :

Florence DE POUMEYROL

Nathalie MICOLAS

Christelle MORTEL

Catherine LEIGNIER

Annie BOIS

Extra : Josy RAYNAUD

FINANCES :

Nathalie MICOLAS

Jean-Luc VIBERT

Christelle MORTEL

Gilberto GRECO

Eric MEUNIER

Marlène BLASQUEZ

Christophe GENEVOIS

Catherine LEIGNIER

EVENEMENTIEL :

Eric MEUNIER

Gilberto GRECO

Marlène BLASQUEZ

Florence DE POUMEYROL

Marie-Pierre CHESSEL

Frédéric TRIPODI

SECURITE :

Christelle MORTEL

Marie-Pierre CHESSEL

Frédéric TRIPODI

COMMUNICATION :

Marlène BLASQUEZ


Florence **DE POUMEYROL**
Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**
Extra : Paul **SAISSET**

ASSOCIATIONS ET CULTURE :

Christelle **MORTEL**
Florence **DE POUMEYROL**
Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**
Marlène **BLASQUEZ**
Marie-Pierre **CHESSEL**

Prochaine réunion du conseil municipal : 20/04 à 18h30

FIN DE SEANCE : 20h05

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive script, possibly reading 'M. Saisset'. The signature on the right is also cursive and appears to be 'M. MorTEL'.